



Succession parts sociales

Par **juanlo**, le **18/04/2017** à **17:09**

Bonjour, dans le cadre de la succession de mon père décédé.
pas de problème pour ce qui concerne le patrimoine immobilier parcouru un point est ambigu en ce qui concerne l'attribution des parts sociales de l'entreprise EURL.
mes parents étaient mariés sous le régime de la communauté or lors de la rédaction des statuts de la société ma mère, sa conjointe a déclaré : "MadameXXX épouse commune en biens de MonsieurXXX intervient au présent acte et reconnaît que l'apport en numéraire effectué par son conjoint provient de biens propres acquis par celui ci avant le mariage, en conséquence , Mme XX reconnaît que toutes les parts sont attribuées en pleines propriété à Mr XX"
dans le cadre de cette succession ma mère est elle en droit de se voir attribuer des parts de cette société?
Merci d'avance